



LE GROUPE LA POSTE

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Jacques BUIGNÉ
Président de l'Union française des amateurs d'armes
UFA
BP 132
38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Paris, le 12 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Par courrier du 26 juillet dernier, vous avez attiré mon attention sur le refus des compagnies aériennes, depuis le début du mois de juillet, de transporter tout type d'armes, même démontées et accompagnées des documents légaux et nécessaires, à destination des autres pays européens et des territoires d'Outre-Mer.

Parfaitement conscient de l'impact de ces décisions sur l'ensemble des acteurs de la filière armes et leurs clients, je tiens à vous assurer de la complète mobilisation du Groupe La Poste dans la recherche de solutions.

Ces décisions, motivées par le contexte international actuel de sécurisation des vols, pénalisent fortement votre secteur mais également La Poste en l'empêchant de proposer une alternative aux entreprises qui lui font confiance.

Je tiens à préciser également que tous les opérateurs postaux acheminent les envois confiés par leurs clients selon une réglementation internationale spécifique, très éloignée de celle du fret aérien. Ce qui est ainsi possible dans le domaine du fret aérien ne l'est pas nécessairement dans le circuit postal (ex. les munitions sont interdites au transport aérien postal), le contraire étant vrai. Cela répond en grande partie à votre légitime interrogation quant à la possibilité ou non de transporter des armes déchargées par voie aérienne.

Ainsi, au sein de ce cadre de référence, nous sommes liés avec nos fournisseurs par des obligations contractuelles réciproques. L'une de celles-ci prend en compte le fait que le transporteur bénéficie du droit de refuser l'embarquement de tout objet qui lui semble contrevenir à sa réglementation interne ou à la sécurité des vols.

Plusieurs compagnies aériennes ont ainsi confirmé cet état de fait à la Direction Générale de l'Aviation Civile. Nos équipes travaillent néanmoins avec certaines d'entre elles pour essayer de mettre en place des mesures leur permettant d'assouplir leurs positions, tout en respectant leur légitime exigence de sécurité.

En outre, nous avons malheureusement pu constater, après échanges avec nos partenaires postaux européens, que ces derniers sont confrontés au même problème, tant avec les compagnies aériennes que maritimes, celles-ci étant aussi sévères que les compagnies aériennes.

Dans ces conditions, je vous propose que mes équipes reviennent vers vous dès que nous aurons un premier résultat des discussions engagées avec les compagnies aériennes sur ce dossier.

En espérant que nous pourrions trouver rapidement une issue favorable prenant en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes et, en particulier, celles des adhérents de l'UFA, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement


Philippe WAHL